



Nourrir le futur

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(En dollars canadiens)

Table des matières

RAPPORT DE L’AUDITEUR INDÉPENDANT 3

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE..... 4

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL 5

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 6

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 7

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... 8



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Arianne Phosphate Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Arianne Phosphate Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Yves Bonin.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 18 mars 2020

¹ FCPA auditor, FCA, public accountancy permit No. A110416

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AUX 31 DÉCEMBRE
(En dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	355 704	2 076 731
Débiteurs et autres actifs courants	96 881	145 149
Taxes de vente à recevoir	54 395	43 672
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôt miniers à recevoir	79 079	272 318
	<u>586 059</u>	<u>2 537 870</u>
Actif non courant		
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôt miniers à recevoir	111 511	79 079
Immeuble de placement - Pourvoirie (note 6)	300 608	282 669
Immobilisations corporelles (note 7)	62 953 295	56 887 529
Actifs au titre de droit d'utilisation (note 8)	267 957	-
	<u>63 633 371</u>	<u>57 249 277</u>
Total de l'actif	<u>64 219 430</u>	<u>59 787 147</u>
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	1 317 231	2 461 280
Obligations locatives (note 11)	109 834	-
Dettes et facilité de crédit (note 13)	-	5 324 950
Ligne de crédit (note 12)	26 526 083	-
	<u>27 953 148</u>	<u>7 786 230</u>
Passif non courant		
Ligne de crédit (note 12)	-	22 271 587
Dettes et facilité de crédit (note 13)	5 251 704	-
Obligations locatives (note 11)	156 834	-
Impôts différés (note 16)	3 125 139	3 008 228
	<u>36 486 825</u>	<u>33 066 045</u>
Total du passif	<u>36 486 825</u>	<u>33 066 045</u>
Capitaux propres		
Capital social (note 14)	62 677 095	60 194 364
Bons de souscription (note 15)	810 221	1 260 413
Surplus d'apport	15 066 201	13 865 552
Déficit	(50 820 912)	(48 599 227)
Total des capitaux propres	<u>27 732 605</u>	<u>26 721 102</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>64 219 430</u>	<u>59 787 147</u>
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (note 1)		
ENGAGEMENTS (note 19)		
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (note 23)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
(s) Siva J. Pillay, Administrateur

(s) Andrew Malashewsky, CFO

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(En dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	557 466	776 502
Rémunération à base d'actions	191 927	113 298
Honoraires professionnels et de consultants	355 429	319 481
Honoraires de gestion	263 750	190 000
Inscription et registrariat	71 624	84 645
Frais d'assemblée annuelle	13 368	14 980
Communications	224 905	354 738
Promotion, représentation et déplacements	105 708	88 901
Assurances	33 756	37 638
Loyer et frais de bureau	155 743	202 365
Amortissement d'immobilisations corporelles	67 562	29 443
Gain sur cession d'immobilisations corporelles (note 6 & 7)	-	(30 000)
Frais bancaires	6 375	5 856
Subvention gouvernementale (note 10)	-	(400 000)
Perte d'exploitation	2,047,613	1 787 847
AUTRES CHARGES (PRODUITS)		
Revenus d'intérêts	(16 112)	(14 730)
Gain sur taux de change	3 088	3 889
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie (note 6)	25 729	65 444
	12 705	54 603
PERTE AVANT IMPÔTS	2 060 318	1 842 450
Dépense d'impôts différés	95 439	87 636
PERTE NETTE DE L'EXERCICE ET RÉSULTAT GLOBAL	2 155 757	1 930 086
PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	0,02	0,02
OMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	108 754 016	105 357 276

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(En dollars canadiens)

	Capital social	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2018	103 570 610	58 828 558	1 547 839	13 315 903	(46 596 910)	27 095 390
Résultat net et global de l'exercice	-	-	-	-	(1 930 086)	(1 930 086)
Rémunération à base d'actions (note 15)	-	-	-	113 298	-	113 298
Bons de souscription attribués (note 15)	-	-	145 579	-	-	145 579
Bons de souscription expirés (note 15)	-	-	(436 351)	436 351	-	-
Placement privé (note 14)	2 233 333	1 365 806	-	-	-	1 365 806
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(68 885)	(68 885)
Modification des bons de souscription (note 15)	-	-	3 346	-	(3 346)	-
Solde au 31 décembre 2018	105 803 943	60 194 364	1 260 413	13 865 552	(48 599 227)	26 721 102
Solde au 1^{er} janvier 2019	105 803 943	60 194 364	1 260 413	13 865 552	(48 599 227)	26 721 102
Résultat net et global de l'exercice	-	-	-	-	(2 155 757)	(2 155 757)
Rémunération à base d'actions (note 15)	-	-	-	191 927	-	191 927
Bons de souscription attribués (note 15)	-	-	592 964	-	-	592 964
Bons aux courtiers attribués (note 15)	-	-	-	3 301	-	3 301
Bons de souscription expirés (note 15)	-	-	(1 008 361)	1 008 361	-	-
Bons de souscription exercés (note 15)	705 882	334 795	(34 795)	-	-	300 000
Options d'achat d'actions exercés (note 15)	20 000	5 940	-	(2 940)	-	3 000
Placement privé (note 14)	4 928 425	2 141 996	-	-	-	2 141 996
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(65 928)	(65 928)
Solde au 31 décembre 2019	111 458 250	62 677 095	810 221	15 066 201	(50 820 912)	27 732 605

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(en dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette de l'exercice	(2 155 757)	(1 930 086)
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	191 927	113 298
Gain sur disposition – Immobilisations corporelles	-	(30 000)
Perte sur disposition – Immobilisations corporelles - Pourvoirie	-	5 255
Amortissement – Immeuble de placement – Pourvoirie	21 882	20 155
Amortissement – Immobilisations corporelles	67 562	29 443
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	21 471	(14 975)
Recouvrement d'impôts différés	95 440	87 636
	(1 757 475)	(1 719 274)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	(260 999)	673 525
	(2 018 474)	(1 045 749)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédits d'impôt reçus	258 264	128 302
Disposition d'immobilisations corporelles	-	30 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 284 013)	(1 350 105)
Acquisitions d'immobilisations corporelles - Pourvoirie	(39 821)	
Acquisition de propriétés minières (note 9)	-	(30 571)
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation (note 10)	-	(942 637)
Subvention gouvernementale	-	1 100 000
	(2 065 570)	(1 065 011)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit tiré de la dette	-	1 500 000
Coûts de transaction	(24 309)	(25 505)
Produit tiré de l'émission d'actions	2 191 050	1 407 000
Frais d'émission d'actions	(62 625)	(68 885)
Remboursement des obligations de location	(44 099)	-
Options d'achat d'actions exercés	3 000	-
Bons de souscription exercés	300 000	-
	2 363 017	2 812 610
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	(1 721 027)	701 850
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 076 731	1 374 881
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	355 704	2 076 731
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 17)		
Intérêts reçus	16 112	14 730

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Arianne Phosphate inc. (la « Société »), a été constituée sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a été continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans le développement de sa propriété minière de phosphate située au Lac à Paul, Québec, Canada. La société dispose d'un rapport technique conforme à la norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales ainsi que pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac à Paul. En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul a été établie et que, par conséquent, la phase de développement de la propriété du Lac à Paul a débuté.

Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation, qui considère la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivants la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 2 155 757 \$ (1 930 086 \$ en 2018) et a accumulé un déficit de 50 820 912\$ (48 599 227\$ en 2018). Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la Société doit obtenir des fonds suffisants pour remplir ses obligations et payer ses frais généraux et ses frais d'administration.

Au 31 décembre 2019, la Société avait un fonds de roulement négatif de 27 367 089\$ (alors qu'il y avait un fond de roulement négatif de 5 248 360\$ en 2018). La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2019. Pour ces raisons, il existe un doute important quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2019.

Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

Ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classements de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

Base d'établissement

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standard (« IFRS ») publiés par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers consolidés selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés le 18 mars 2020.

Méthode d'évaluation

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des activités de la Société et de ses filiales est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où les coûts correspondants sont

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

engagés. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont inscrits à l'état consolidé des résultats de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux des entités dont elle détient le contrôle, y compris Exploration Oroplata inc., Arianne Logistique inc., 9252-5880 Québec inc et Exploration Point Comfort Inc., qui sont toutes des filiales en propriété exclusive.

Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les montants présentés dans les états financiers consolidés des filiales ont été ajustés au besoin de manière à ce qu'ils soient conformes aux méthodes comptables adoptées par la Société.

Le résultat net ou les autres éléments du résultat global des filiales créées, acquises ou cédées au cours de l'exercice sont comptabilisés à partir de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, le cas échéant. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transaction liés aux passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et arbitragistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction n'incluent ni la prime de remboursement ou d'émission de la dette, ni les coûts de financement, ni les coûts d'administration internes, ni les coûts de possession.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à répartir adéquatement les produits ou les charges d'intérêts entre les périodes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs (y compris les coûts de transaction) sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon le cas, sur une période plus courte.

Modifications/amendements de la dette à long terme

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que cela entraîne une décomptabilisation, un profit ou une perte doit être comptabilisé aux résultats. Le gain ou la perte est calculé comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur plus ou moins, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers ou des passifs financiers comptabilisés à juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Les actifs financiers intégrant des dérivés sont pris en compte dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement au paiement du capital et des intérêts. L'évaluation des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes en fonction de la finalité pour laquelle les instruments ont été acquis et de leurs caractéristiques.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

Actifs financiers

Pour l'évaluation subséquente, il existe une catégorie d'évaluation dans laquelle la Société classe ses instruments de dette :

Les actifs détenus en vue d'obtenir des flux de trésorerie contractuels, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût après amortissement. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans les autres gains / (pertes), ainsi que les gains et pertes de change. Les pertes de valeur sont présentées dans un poste distinct de l'état consolidé des résultats.

Passif financier

Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, à l'exception des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, y compris les dérivés qui sont des passifs, seront ultérieurement évalués à la juste valeur.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées seulement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues, une fois que la Société s'est conformée aux conditions applicables. Les subventions liées aux immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût de ces actifs. Les subventions liées aux dépenses sont portées en réduction de celles-ci.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective qu'un actif financier est déprécié. Si une telle preuve existe, la Société comptabilise une perte de valeur, comme suit :

- a) Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte est la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement ou indirectement par l'utilisation d'un compte de provision. Les pertes de valeur sont reprises ultérieurement si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les soldes bancaires et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition et qui sont facilement convertibles en quantités déterminées de trésorerie.

Crédit d'impôt miniers

La Société a droit à un crédit d'impôts miniers équivalent à 16 % des dépenses de développement admissibles. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et à condition que la Société soit raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. À l'heure actuelle le crédit d'impôts miniers sont portés en réduction des immobilisations corporelles.

Immeuble de placement – Pourvoirie

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux, plutôt que pour a) l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; ou b) le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire. Un immeuble de placement est évalué initialement à son coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale. La Société utilise le modèle du coût comme méthode comptable applicable à tous ses immeubles de placement. Après sa comptabilisation, un immeuble de placement est évalué à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Chaque immobilisation corporelle comprise dans l'immeuble de placement - Pourvoirie est amortie séparément sur sa durée d'utilité (amortissement séparé par composantes significatives du coût de chaque immobilisation corporelle, lorsqu'applicable).

Les produits locatifs et les charges opérationnelles directes liés à l'immeuble de placement - Pourvoirie, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles, sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats à titre de « perte nette de l'immeuble de placement - pourvoirie ».

L'amortissement des immobilisations corporelles comprises dans l'immeuble de placement - Pourvoirie est calculé en recourant à la méthode de l'amortissement dégressif sur la base des taux suivants :

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Catégorie	Taux
Bâtiments	4 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier et équipement	30 %

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement de l'équipement et de l'outillage, du matériel roulant et du matériel informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 % et l'amortissement des améliorations locatives est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Les gains ou les pertes découlant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit net tiré de la cession à la valeur comptable nette de l'actif et sont inclus à l'état consolidé des résultats.

Lors du transfert d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières aux actifs de développement minier dans les immobilisations corporelles, toutes les dépenses ultérieures relatives à la construction, à l'installation ou à l'achèvement d'installations d'infrastructure sont capitalisées dans les biens miniers en développement. Après le démarrage de la production, tous les actifs inclus dans les actifs de développement miniers dans les immobilisations corporelles seront transférés aux actifs miniers en production dans les immobilisations corporelles. Au moment où la production commerciale commencera, ces coûts seront imputés aux opérations selon une méthode d'unité de production basée sur les réserves prouvées et probables.

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement minier et de construction, ne sont amortis que lorsque la propriété minière concernée a atteint un niveau prédéterminé de capacité d'exploitation prévu par la direction. Les coûts engagés antérieurement, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles connexes, sont capitalisés et le produit des ventes réalisé au cours de cette période est déduit des coûts capitalisés. Une fois les travaux de construction terminés, les biens miniers en développement sont amortis selon l'unité de production, laquelle est mesurée en fonction de la partie des réserves de minerai économiquement prouvées et probables de la mine produites au cours de la période. La dépréciation est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, l'immeuble de placement - Pourvoirie, les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs de prospection et d'évaluation et les propriétés minières sont analysés par secteur d'intérêt. Si une telle indication est présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer si une dépréciation existe. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants des flux d'autres groupes d'actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont relève l'actif en cause.

La valeur recouvrable d'un actif correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché relativement à la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est estimée moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés des résultats. Lorsque qu'il y a reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Un renversement est comptabilisé en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Des provisions pour frais de restauration environnementale, pour coûts de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés ; ii) il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et iii) le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation de la direction quant à la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période considérée, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision liée au passage du temps est comptabilisée en charges financières. Les modifications des hypothèses ou des estimations sont reflétées dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

La provision pour la restauration de l'environnement représente les obligations légales et implicites liées à la fermeture éventuelle de la propriété et de l'équipement de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la remise en état et le suivi des activités et la suppression des actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché relativement à la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif, à l'exclusion des risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs ont déjà été ajustées.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options attribuées aux salariés est comptabilisée comme une charge ou capitalisée dans les actifs de prospection et d'évaluation sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé à des fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou s'il fournit des services similaires à ceux exercés par un employé direct, y compris les administrateurs de la Société.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et constatée sur la période au cours de laquelle les options sont acquises. La juste valeur des options est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été attribuées. À chaque date de clôture de l'état consolidé de la situation financière, le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel d'options sur actions qui seront acquises.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres

Pour les transactions avec des parties autres que des membres du personnel, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Lorsque la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation correspondante des capitaux propres, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Toute la rémunération à base d'actions réglée en capitaux propres (à l'exception des options aux courtiers) est comptabilisée en charges dans les états consolidés des résultats avec un crédit correspondant au surplus d'apport, dans les capitaux propres. La rémunération à base d'actions versée à des courtiers, à l'égard d'un financement par actions ou par emprunt, est constatée respectivement comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres, avec un crédit correspondant au déficit ou contre les passifs financiers.

Bons de souscription

Dans le cadre de ses activités de financement, la Société peut attribuer des bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire un nombre d'actions déterminé à un prix fixé lors de l'attribution pour une période de temps donnée. Le produit des émissions d'unités est réparti aux actions et aux bons de souscription au prorata selon la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Perte par action de base et diluée

La perte nette par action de base est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte nette par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte nette par action de base en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des options attribuées à des courtiers.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et le montant utilisé à des fins fiscales, sauf lorsque le produit différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer aux différences temporelles lorsque celles-ci seront reprises, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au résultat imposable des exercices au cours desquels ces différences temporelles sont censées être recouvrées ou réglées. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. L'impôt sur le profit ou la perte pour les périodes présentées comprend les impôts courants et différés. L'impôt est comptabilisé en résultat net, sauf dans la mesure où il est lié à des éléments constatés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est constaté respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de profits imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un profit imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

Informations sectorielles

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit la mise en valeur de sa propriété minière du Lac à Paul. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Nouvelles normes et interprétations adoptées

IFRS 16, Contrats de location

Au 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'approche de transition simplifiée de l'IFRS 16 *Contrats de location*. Par conséquent, la Société n'a pas retraité les chiffres comparatifs de 2018.

La Société a conclu des contrats de location visant des bureaux et des équipements. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions différentes. Avant le 1^{er} janvier 2019, les contrats de location de bureaux et d'équipement étaient classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple, déduction faite de toutes les incitatifs reçues du bailleur, ont été imputés en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. À compter du 1^{er} janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droit d'utilisation et d'obligations locatives correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif de location et le coût financier. Le coût financier est imputé aux résultats sur la durée du contrat de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant des engagements au titre des contrats de location pour chaque période. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué au passif du contrat de location au 1^{er} janvier 2019 était de 4,5%. L'actif au titre de droit d'utilisation est amorti selon la durée la plus courte entre sa durée de vie utile et la durée du contrat de location, sur une base linéaire. Les actifs et passifs résultant de contrats de location sont initialement évalués à la valeur actuelle. Les passifs au titre de la location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants:

- des paiements fixes, moins les incitatifs à la location à recevoir;
- paiement de loyer variable basé sur un indice ou un taux;
- les montants que le preneur est censé payer en vertu de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du preneur qui exerce cette option.

Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bailleur met le bien sous-jacent à sa disposition). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable que la propriété du bien loué lui sera transférée à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent et la durée du contrat de location.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

(en dollars canadiens)

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et est diminué pour tenir compte des paiements de loyers qui ont été versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a un changement, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Contrats de location à court terme

La Société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à tous ses contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée à la date du début est de 12 mois ou moins et qui ne comportent pas d'option d'achat). Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Composantes locatives et composantes non locatives

Pour tous ses contrats de location, la Société applique la mesure de simplification lui permettant de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives. Elle comptabilise plutôt chaque composante locative et toute composante non locative qui s'y rattache comme une seule composante de nature locative.

Détermination de la durée des contrats de location qui comportent une option de prolongation ou une option de résiliation

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 1er janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23 *Incertitude sur les traitements fiscaux*. IFRIC 23 explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et passifs d'impôts différés et courants en cas d'incertitude sur un traitement fiscal. En particulier, explique comment déterminer l'unité de compte appropriée et chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou ensemble en tant que groupe, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude, que l'entité devrait assumer une autorité fiscale, examinera les traitements fiscaux incertains et aura une connaissance complète de toutes les informations connexes, c'est-à-dire que le risque de détection doit être ignoré, que l'entité devrait refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilité fiscale lorsqu'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte traitement, que l'impact de l'incertitude soit mesuré à l'aide du montant le plus probable ou de la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude, et que les jugements et estimations effectués doivent être réévalués chaque fois que les circonstances changent ou il y a de nouvelles informations qui affectent les jugements. L'adoption d'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

Amendements à IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a apporté des modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers, qui utilisent une définition cohérente de l'importance relative dans les IFRS et le Cadre conceptuel pour l'information financière, précisent quand l'information est importante et incorporent certaines des directives de l'IAS 1 sur les informations immatérielles. En particulier, les modifications précisent que les informations sont importantes si leur omission, leur inexactitude ou leur obscurcissement pourraient raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. L'importance relative dépend de la nature ou de l'ampleur des informations, ou des deux. Une entité évalue si les informations, individuellement ou en combinaison avec d'autres informations, sont significatives dans le contexte de ses états financiers pris dans leur ensemble. Les modifications d'IAS 1 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et n'auront pas d'impact significatif sur les informations à fournir dans les états financiers consolidés.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie de financement du fonds de roulement futur et des activités de prospection et d'évaluation fait appel au jugement. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris des attentes concernant des événements futurs qui sont censées être raisonnables dans les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de la continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au moment prévu du remboursement des crédits d'impôt à recevoir du gouvernement du Québec, ainsi qu'à la capacité de la Société d'assurer son financement en temps opportun.

b) Coûts d'emprunt

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a capitalisé des coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, soit le projet du Lac à Paul, étant donné que la direction a déterminé qu'il en découlerait probablement des avantages économiques futurs pour la Société et que les coûts pouvaient être évalués de façon fiable.

Estimations critiques dans l'application des méthodes comptables

a) Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation des montants recouvrables par la Société en ce qui a trait à la valeur comptable d'actifs non financiers repose sur différentes hypothèses et pourrait différer sensiblement des montants réellement recouvrables. Les montants recouvrables dépendent, en partie, de certains facteurs qui échappent, en tout ou en partie, au contrôle de la Société. Cette évaluation implique une comparaison des montants recouvrables estimatifs d'actifs non financiers à leurs valeurs comptables. Les montants recouvrables estimatifs pourraient être différents des montants réellement recouvrables, et ces écarts pourraient être significatifs et pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploration. Les actifs non financiers sont révisés pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière. Cette détermination exige un jugement important. Les facteurs qui pourraient déclencher une analyse de perte de valeur comprennent notamment, sans s'y limiter, d'importantes tendances baissières dans l'industrie ou l'économie en général, des interruptions des activités de prospection et d'évaluation et une baisse significative des prix des produits de base.

Un test de dépréciation a été effectué en octobre 2018 lors de la transition des actifs d'exploration et d'évaluation et des propriétés minières aux immobilisations corporelles. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée (note 7).

b) Établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière

L'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale d'une propriété minière est évalué en fonction d'une combinaison de facteurs. Par sa nature, cette évaluation nécessite un jugement important.

En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale avaient été établies pour le projet du Lac à Paul et qu'à ce titre, les propriétés minières sont considérées comme des actifs de développement minier.

Les actifs d'exploration et d'évaluation et les propriétés minières sont reclassés dans les actifs de développement minier au sein des immobilisations corporelles et un test de dépréciation a été effectué immédiatement avant le reclassement.

c) Position fiscale incertaine

En juillet 2017, la Société a reçu un avis défavorable de Revenu Québec (RQ) concernant le crédit d'impôt de l'exercice 2012, qui était contesté par RQ et qui a été refusé. Par conséquent, la Société a renversé 707 518 \$ du crédit d'impôt relatif aux ressources et droits miniers remboursables.

Les crédits de droits miniers remboursables pour pertes pour les périodes actuelles et antérieures sont évalués à la valeur qui devrait être récupérée auprès de Revenu Québec, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de la réglementation fiscale, y compris les droits miniers, et le montant et le moment du remboursement. Le calcul des crédits de la Société pour les droits miniers remboursables pour pertes implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé qu'une fois la résolution d'une procédure d'opposition a été conclue avec l'autorité fiscale compétente ou, le cas échéant, dans le cadre d'un processus juridique formel. Les différences entre les résultats réels suivant la résolution définitive de certains de ces éléments et les hypothèses ou les changements futurs de ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements aux crédits de droits remboursables pour pertes et aux charges d'impôt dans les périodes futures. La résolution des problèmes peut, et c'est le cas fréquemment, prendre plusieurs années. L'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution, à terme, pourrait différer des estimations comptables et avoir, par conséquent, une incidence sur le rendement financier et les flux de trésorerie de la Société.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355 704	2 076 731

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse d'un montant de 295 282\$ (1 857 521\$ au 31 décembre 2018) portant intérêt au taux fixe de 1.20 % ainsi qu'un montant de 60 422\$ (219 210\$ au 31 décembre 2018) ne portant pas intérêt.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, un montant de 30 000 \$ est restreint dans le cadre de l'accord de carte de crédit de la Société.

6. IMMEUBLE DE PLACEMENT - POURVOIRIE

Les immobilisations corporelles de l'immeuble de placement - Pourvoirie se détaillent comme suit :

	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 décembre 2017	344 665	49 490	175 548	2 577	572 280
Disposition	-	-	(43 649)	-	(43 649)
Solde au 31 décembre 2018	344 665	49 490	131 899	2 577	528 631
Acquisition	-	-	39 821	-	39 821
Solde au 31 décembre 2019	344 665	49 490	171 720	2 577	568 452
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2017	74 727	36 516	150 684	2 274	264 201
Amortissement	10 797	2 595	6 671	92	20 155
Disposition	-	-	(38 394)	-	(38 394)
Solde au 31 décembre 2018	85 524	39 111	118 961	2 366	245 962
Amortissement	10 366	2 076	9 377	63	21 882
Solde au 31 décembre 2019	95 890	41 187	128 338	2 429	267 844
Valeur nette comptable					
Solde au 31 décembre 2018	259 141	10 379	12 938	211	282 669
Solde au 31 décembre 2019	248 775	8 303	43 382	148	300 608

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Le tableau suivant résume l'information relative à la perte nette de l'immeuble de placements - Pourvoirie :

	2019	2018
	\$	\$
Revenus de pourvoirie	92 953	79 337
Charges opérationnelles :		
Frais de gestion	65 647	56 345
Entretien et réparations	6 832	18 334
Fournitures	9 775	16 375
Publicité, promotion et frais de déplacements	18 843	20 774
Taxes et permis	7 266	7 789
Assurances	14 650	14 060
Créances irrécouvrables	-	287
Intérêts et frais bancaires	130	382
Amortissement d'immobilisations corporelles	21 882	20 155
Perte sur disposition	(47 813)	5 255
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	21 471	(14 975)
	118 682	144 781
Perte nette de l'immeuble de placement - Pourvoirie	25 729	65 444

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement et outillage	Équipement Informatique	Terrain	Biens miniers en développement⁽ⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 décembre 2017	294 032	127 015	17 138	1 426 472	-	1 864 657
Acquisition	-	-	-	6 743	183 543	190 286
Gain sur modification de la ligne de crédit	-	-	-	-	(1 000 403)	(1 000 403)
Transfert de propriétés minières (note 9)	-	-	-	-	1 277 734	1 277 734
Transfert d'actifs de prospection et d'évaluation (note 10)	-	-	-	-	54 270 120	54 270 120
Coûts d'emprunt	-	-	-	-	560 798	560 798
Solde au 31 décembre 2018	294 032	127 015	17 138	1 433 215	55 291 792	57 163 192
Acquisition	-	7 500	12 740	-	1 007 969	1 028 209
Coûts d'emprunt	-	-	-	-	5 071 568	5 071 568
Solde au 31 décembre 2019	294 032	134 515	29 878	1 433 215	61 371 329	63 262 968
Cumul des amortissements						
Solde au 31 décembre 2017	143 586	80 917	9 638	-	-	234 141
Amortissement	27 479	12 078	1 965	-	-	41 522
Solde au 31 décembre 2018	171 065	92 995	11 603	-	-	275 663
Amortissement	22 488	9 209	2 313	-	-	34 011
Solde au 31 décembre 2019	193 553	102 204	13 916	-	-	309 674
Valeur nette comptable						
Solde au 31 décembre 2018	122 967	34 020	5 535	1 433 215	55 291 792	56 887 529
Solde au 31 décembre 2019	100 479	32 311	15 962	1 433 215	61 371 359	62 953 295

- (i) En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul avait été établie et, en conséquence, la Société a reclassé les coûts capitalisés associés à la propriété du Lac à Paul provenant des actifs de prospection et d'évaluation et des propriétés minières aux actifs miniers en développement au sein des immobilisations corporelles. Les propriétés minières capitalisées seront comptabilisées au coût réel jusqu'à la mise en

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

production commerciale, la vente, l'abandon ou jusqu'à ce que la direction détermine de comptabiliser une perte de valeur de la propriété du Lac à Paul. Les actifs de prospection et d'évaluation et les propriétés minières connexes ont fait l'objet d'un test de dépréciation immédiatement avant leur reclassement en dehors des actifs de prospection et d'évaluation et des propriétés minières. Pour évaluer la perte de valeur potentielle de la propriété Lac à Paul, la direction a utilisé l'approche « juste valeur diminuée des coûts de la disposition ». La juste valeur a été calculée à partir de la capitalisation boursière de la Société au 24 octobre 2018 et la direction a constaté que la juste valeur diminuée des coûts de la vente était supérieure à la valeur comptable de la propriété Lac à Paul. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été requise lors de reclassement des actifs de prospection et d'évaluation et des propriétés minières aux actifs miniers en développement au seil des immobilisations corporelles.

8. ACTIFS AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION

	Bâtiments et camps \$	Total \$
Coût		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Acquisition	310 767	310 767
Solde au 31 décembre 2019	310 767	310 767
Cumul des amortissements		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Amortissement	42 810	42 810
Solde au 31 décembre 2019	42 810	42 810
Valeur nette comptable		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Solde au 31 décembre 2019	267 957	267 957

9. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	Redevances (calculées à la sortie de la fonderie) %	Solde au 31 décembre 2017 \$	Augmentation \$	Transfert aux immobilisations corporelles en tant qu'actifs miniers en développement (note 7) \$	Solde au 31 décembre 2018 \$
Propriétés au Québec					
Lac à Paul (100 %)	2,25	1 247 163	30 571	(1 277 734)	-

10. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 31 décembre 2017 \$	Augmentation \$	Crédits d'impôt \$	Cession \$	Transfert aux immobilisations corporelles en tant qu'actifs miniers en développement (note 7) \$	Solde au 31 décembre 2018 \$
Québec						
Lac à Paul	49 773 697	4 575 502	(79 079)	-	(54 270 120)	-

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018, les dépenses suivantes, associées à la découverte de ressources minérales, ont été comptabilisées dans les actifs de prospection et d'évaluation :

	2018
	\$
Frais de campement, de déplacement et d'hébergement et frais généraux	121 318
Analyses chimiques	17 805
Planification et supervision	331 512
Honoraires et rapports techniques indépendants	1 562 015
Coûts d'emprunt	3 630 774
Amortissement d'immobilisations corporelles	12 078
Subvention gouvernementale ⁽¹⁾	(1 100 000)
	4 575 502
Crédits d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôt miniers	(79 079)
Transfert aux immobilisations corporelles	(54 270 120)
	(49 773 697)
Solde au début de l'exercice	49 773 697
Solde à la fin de l'exercice	-

(1) En 2018, la Société a reçu une subvention de 1,5 million de dollars du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Un montant de 1 100 000 dollars a été affecté à produire du concentré de phosphate de haute pureté supplémentaire et à la réalisation de tests pilotes. 400 000 \$ ont été consacrés aux frais généraux.

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

	2019
	\$
Solde au début de l'exercice	-
Nouveaux titres de créance au titre des passifs de location	310 767
Remboursement d'obligations locatives	(44 099)
Solde à la fin de l'exercice	266 668
Portion courante	109 834
Portion non-courante	156 834

Les obligations locatives sont expliquées à la note 3.

12. LIGNES DE CRÉDIT

En août 2012 et en juillet 2013, la Société a conclu des ententes visant l'obtention d'une ligne de crédit non renouvelable d'un montant autorisé respectivement de 10 millions \$ et 2,5 millions \$, destinée au financement d'une étude de faisabilité sur la propriété Lac à Paul et à couvrir les frais généraux et administratifs relativement à ladite propriété. Les conditions de la ligne de crédit demeurent en vigueur tant que la Société rencontre les jalons établis avec Mercury Financing Corp., le créancier, relativement à l'obtention d'études définies et de permis spécifiques (certificats d'autorisation pour la construction et l'exploitation. La ligne de crédit a été déboursée progressivement suivant les demandes de prélèvement écrites de la Société. Tout remboursement de capital ne pourra faire l'objet d'un emprunt subséquent et sera porté en diminution du montant autorisé.

Le 20 octobre 2015, la Société a obtenu une troisième ligne de crédit non renouvelable d'un montant de 4 566 887 \$ pour financer exclusivement les opérations générales et administratives et autres activités liées à l'élaboration du projet du Lac à Paul. Cette ligne de crédit sera progressivement déboursée jusqu'à la date d'expiration, par des demandes de transfert de fonds écrites de la Société. Tout remboursement du capital réduit le montant autorisé et ne peut être emprunté ultérieurement.

Dans le cadre de ce troisième accord, la Société a fourni en garantie une hypothèque de premier rang sur les baux de propriétés minières du Lac à Paul, jusqu'à concurrence d'un montant total de 27 millions \$. La filiale en propriété exclusive, 9252-5880 Québec inc., a garanti conjointement la ligne de crédit.

En décembre 2017, la Société a prolongé sa ligne de crédit jusqu'au 15 janvier 2019. La ligne de crédit porte maintenant intérêt à un taux annuel de 15%, tous les intérêts sont capitalisés au montant principal jusqu'à l'échéance de la ligne de crédit. Dans le cadre de cette transaction, la Société versera au prêteur un frais d'engagement de 3% du montant total de la facilité de crédit, payable le 15 janvier 2019. À la clôture, les parties ont également convenu de mettre fin à 3 717 000 bons de souscription non transférable qui ont été émis au prêteur en

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

octobre 2015.

Dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, la Société a octroyé 17 181 739 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,68 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société et peut être exercé jusqu'au 15 janvier 2019. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à la date de l'émission. Un montant 0 \$ a été attribué à la juste valeur des bons de souscription.

En décembre 2018, la Société a prolongé sa ligne de crédit jusqu'au 30 juin 2020. La ligne de crédit porte maintenant intérêt à un taux annuel de 15%, tous les intérêts sont capitalisés au montant principal jusqu'à l'échéance de la ligne de crédit. À la clôture, les parties ont également convenu de mettre fin à 17 338 739 bons de souscription non transférable qui ont été émis au prêteur en décembre 2017 (17 181 739 bons) et en octobre 2015 (157 000). Dans le cadre de cette prolongation, la Société a également payé des frais de transaction de 20 348 \$. Après l'extension de la ligne de crédit, un gain de 1 000 403 dollars a été comptabilisé, compensé partiellement par une augmentation du coût de transaction de 535 938 \$. Ce montant a été calculé conformément à l'IFRS 9, dans laquelle la valeur actuelle calculée au taux effectif de l'ancienne dette incluant les nouveaux termes a été comparée à la valeur actuelle de l'ancienne dette.

Dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, la Société a octroyé 22 417 458 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,425 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société et peut être exercé jusqu'au 30 juin 2020. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à la date de l'émission. Un montant 0 \$ a été attribué à la juste valeur des bons de souscription.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	22 271 587	19 642 554
Coûts de transaction	(2 500)	(20 348)
Intérêts capitalisés	3 608 069	3 113 846
Gain lié à la modification de la ligne de crédit	-	(1 000 403)
Amortissement des coûts de transaction	648 927	535 938
Solde à la fin de l'exercice	<u>26 526 083</u>	<u>22 271 587</u>
 Sommaire	 2019	 2018
	\$	\$
Montant nominal des lignes de crédit incluant les intérêts capitalisés	26 934 543	23 326 474
Coûts de transaction non amortis	(408 460)	(1 054 887)
Solde des lignes de crédit à la fin de l'exercice	<u>26 526 083</u>	<u>22 271 587</u>
 Portion courante	 26 526 083	 -
Portion non courante	-	22 271 587

13. DETTES ET FACILITÉ DE CRÉDIT

En septembre 2016, la Société a conclu un prêt de 3 millions de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt porte intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permettait à la Société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaitait. Dans le cadre de ce prêt, 2 400 000 bons de souscription non transférable ont été émis (note 15). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 28 septembre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 266 708\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 96 000 bons de souscription au courtier liés à cet emprunt au prix de 0,92 \$ l'action pour une période de 3 ans expirant le 28 septembre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 23 026 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes.

En octobre 2016, la Société a conclu un prêt de 1,1 million de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt porte intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permettait à la Société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaitait. Dans le cadre de ce prêt, 880 000 bons de souscription non transférable ont été émis (note 15). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 27 octobre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 84 961\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 35 200 bons de souscription au courtier liés à

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

cet emprunt au prix de 0,89 \$ l'action pour une période de 3 ans expirait le 27 octobre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 7 456 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. Un montant d'intérêts courus de 80 789 \$ est inclus dans les crédettes et charges à payer.

En septembre 2019, la Société a prolongé un prêt de 4,1 millions de dollars. Le prêt prolongé arrivera à échéance le 28 septembre 2021 et porte intérêt à un taux de 8% payé sur une base semi-annuelle. Dans le cadre de l'extension du prêt, la Société a émis des bons de souscription non transférables. Pour chaque tranche de 1 000 \$ en valeur nominale, 1 818 bons de souscription sont émis (pour un total de 7 453 800 bons de souscription). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,55\$ par action pour une période de 2 ans prenant fin le 28 septembre 2021. Ces bons de souscription remplacent ceux émis lors de la l'émission initiale du prêt en septembre et octobre 2016. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 409 162\$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. Une analyse selon IFRS 9 a été réalisée et ce prêt est classé en tant que nouveau prêt. Aucun impact n'a été comptabilisé dans l'état consolidé intermédiaire du résultat global, car les coûts de transaction ont été amortis et le nouveau prêt correspond au même montant que le prêt précédent, moins les frais de transaction amortis.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de la période	3 930 395	3 728 306
Coûts de transaction	(421 089)	
Amortissement des coûts de transaction	218 718	202 089
Solde à la fin de la période	3 728 024	3 930 395

	2019	2018
	\$	\$
Sommaire		
Montant initial du prêt	4 100 000	4 100 000
Coûts de transaction non amortis	(371 976)	(169 605)
Solde à la fin de la période	3 728 024	3 930 395
Portion courante	-	3 930 395
Portion non courante	3 728 024	-

En décembre 2018, la Société a conclu une facilité de crédit de 1,5 million de dollars avec divers tiers prêteurs. La facilité de crédit porte intérêt à un taux de 15 %, payable à l'échéance et est d'une durée d'un an. Dans le cadre de cette facilité de crédit, 2 117 646 bons de souscription non transférables ont été émis (note 15). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 0.425 \$ par action pour une période de 1 an prenant fin en décembre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 104 385\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes.

En décembre 2019, la Société a prolongé la facilité de crédit de 1,5 million de dollars. Cette prolongation arrivera à échéance le 18 juin 2021 et porte intérêt à un taux de 12%, capitalisée mensuellement. Dans le cadre de cette extension, la Société a émis des bons de souscription non transférables d'un montant de 2 222 par tranche de 1 000 \$ (pour un total de 3 756 583 bons de souscription), chaque bon de souscription autorisant le détenteur à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,27 \$ par action pour une durée de 18 mois expirant le 18 juin 2021. Ces bons de souscription remplacent les bons de souscription émis dans le cadre des prêts initiaux en décembre 2018. La juste valeur de ces bons de souscription représente 134 748 \$, calculée selon le modèle Black-Scholes. Une analyse selon IFRS 9 a été réalisée et ce prêt est classé comme un nouveau prêt. Ceci a été calculé selon IFRS 9 où la valeur actuelle de la dette avec les nouvelles conditions au taux effectif de l'ancienne dette a été comparée à la valeur actuelle de l'ancienne dette

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de la période	1 394 555	-
Produit de la facilité de crédit	-	1 500 000
Intérêts capitalisés	197 131	5 918
Coûts de transaction	(138 344)	(115 143)
Amortissement des coûts de transaction	108 711	3 780
Ajustement suite à la modification de la facilité de crédit	(38 373)	-
Solde à la fin de la période	1 523 680	1 394 555

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Sommaire

	2019	2018
	\$	\$
Montant initial de la facilité de crédit	1 697 131	1 505 918
Coûts de transaction non amortis	(173 451)	(111 363)
Solde à la fin de la période	1 523 680	1 394 555
Portion courante	-	1 394 555
Portion non courante	1 523 680	-
Total des dettes et de la facilité de crédit – portion courante	-	5 324 950
Total des dettes et de la facilité de crédit – portion non-courante	5 251 704	-

14. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries : la série A comporte 500 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende non cumulatif de 8 % rachetables par la Société à la valeur d'apport.

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	105 803 943	60 194 364	103 570 610	58 828 558
Placement privé ⁽¹⁾	4 928 425	2 141 996	2 233 333	1 365 806
Exercice d'options d'achat d'actions	20 000	5 940	-	-
Exercice de bons de souscription	705 882	334 795	-	-
Solde à la fin de l'exercice	111 458 250	62 677 095	105 803 943	60 194 364

Au 31 décembre 2019, 111 458 250 actions étaient émises et entièrement libérées (105 803 943 en 2018).

(1) La valeur du capital social versé en espèces (placement privé) est présentée net de la juste valeur des unités de bons de souscription totalisant 49 054\$ (41 194\$ en 2018) – Se référer à la description ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 7 mai 2019, la Société a conclu un financement de 1 500 000\$ par voie de placement privé. Selon les modalités du placement, le gouvernement du Québec souscrit 3 671 970 actions ordinaires de la Société au prix de 0,4085 \$ par action.

Le 22 août 2019, Arianne a conclu un financement par voie de placement privé pour un produit brut de 691 050 \$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 1 256 455 unités au prix de 0,55\$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ l'action, jusqu'au 21 août 2021.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Le 15 mars 2018, Arianne a annoncé qu'elle avait conclu un financement de 1 407 000\$ par voie de placement privé avec le gouvernement du Québec. Selon les conditions du placement, le gouvernement du Québec souscrit 2 233 333 unités de la Société au prix de 0,63 \$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,85 \$ l'action pour une période de trente-six (36) mois suivant la date de clôture, expirant le 14 mars 2021. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires au TSX-V atteint ou dépasse à tout moment 1,25 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture du marché, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURTIER

Options d'achat d'actions

En novembre 2012 le conseil d'administration de la Société a adopté une nouvelle politique d'attribution d'options d'achat d'actions qui ne remplace toutefois pas le régime en vigueur. Conformément à cette nouvelle politique, chaque option d'achat d'action attribuée aux termes de cette politique devient acquise par son détenteur à raison de 33 % chaque année sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution.

Les actionnaires de la Société ont approuvé le 28 mai 2015 un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions de la Société aux administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs. Les conditions des options d'achat d'actions sont déterminées par le conseil d'administration.

Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions attribuées aux consultants sont les suivantes : 25 % trois mois après la date d'attribution, 25 % six mois après la date d'attribution, 25 % neuf mois après la date d'attribution et 25 % un an après la date d'attribution.

Les options d'achat d'actions expirent au plus tard dix ans après la date d'attribution. Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le régime stipule que i) le nombre maximal d'actions ordinaires dans le capital de la Société pouvant être réservé pour émission en vertu du régime est égal à 10 % des actions ordinaires; ii) le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être réservé pour émission à un employé, un dirigeant ou un administrateur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution; et iii) le nombre maximal d'actions pouvant être réservé pour émission à des consultants et des investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Toute option d'achat d'actions est réglée en actions conformément aux politiques de la Société.

La Société estime actuellement la volatilité de ses actions ordinaires sur la base de données historiques de la Société.

Au cours de 2019, 1 470 000 options d'achat d'actions ont été attribuées à des administrateurs et consultants (630 000 aux administrateurs et consultants en 2018). La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs et aux consultants s'élève à 226 529 \$ (142 893\$ en 2018) et a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes avec les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,43 \$	0,74 \$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,56 %	1,35 %
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	45 %	45 %
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	5 années	4,1 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0 %	0 %
Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0,15 \$	0,28 \$

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	5 999 500	0,98	5 842 834	1,03
Attribuées	1 470 000	0,47	630 000	0,53
Exercées	(20 000)	0,15	-	-
Expirées	(590 000)	0,91	(200 000)	0,91
Renoncées	-	-	(273 334)	-
Solde à la fin de l'exercice	6 859 500	0,88	5 999 500	0,98
Exercables à la fin de l'exercice	5 060 334	1,03	4 751 166	1,06

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime.

Prix d'exercice \$	Options en circulation au 31 décembre 2018	Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle	Attribuées	Expirées	Exercées	Annulées	Options en circulation au 31 décembre 2019
0,15	60 000	-	-	(20 000)	-	40 000	0,3 année
0,15	85 000	-	-	-	-	85 000	0,5 année
0,37	200 000	-	-	-	-	200 000	1,1 année
0,58	150 000	-	-	-	-	150 000	1,1 année
1,25	125 000	-	-	-	-	125 000	1,4 année
1,37	1 050 000	-	-	-	-	1 050 000	1,6 année
1,16	300 000	-	-	-	-	300 000	2,3 années
1,15	184 000	-	-	-	-	184 000	2,7 années
1,07	115 000	-	-	-	-	115 000	2,9 années
1,12	50 000	-	-	-	-	50 000	3,0 années
1,25	200 000	-	-	-	-	200 000	3,4 années
1,22	200 000	-	-	-	-	200 000	3,4 années
1,19	200 000	-	-	-	-	200 000	3,5 années
1,24	25 000	-	(25 000)	-	-	-	-
1,32	175 500	-	(15 000)	-	-	160 500	4,0 années
1,30	300 000	-	-	-	-	300 000	4,3 années
1,00	350 000	-	(25 000)	-	-	325 000	4,8 années
0,85	385 000	-	-	-	-	385 000	5,4 années
0,86	40 000	-	-	-	-	40 000	5,5 années
0,86	35 000	-	-	-	-	35 000	5,7 années
0,81	175 000	-	-	-	-	175 000	5,2 années
0,98	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-
0,90	125 000	-	(125 000)	-	-	-	-
0,76	400 000	-	-	-	-	400 000	7,3 années
0,77	200 000	-	(200 000)	-	-	-	-
0,62	40 000	-	-	-	-	40 000	8,0 années
0,41	200 000	-	-	-	-	200 000	8,7 années
0,58	430 000	-	-	-	-	430 000	8,8 années
0,43	-	100 000	-	-	-	100 000	9,1 années
0,40	-	200 000	-	-	-	200 000	9,1 années
0,40	-	275 000	-	-	-	275 000	0,6 année
0,55	-	125 000	-	-	-	125 000	1,0 année
0,55	-	470 000	-	-	-	470 000	9,8 années
0,44	-	300 000	-	-	-	300 000	9,8 années
	5 999 500	1 470 000	(590 000)	(20 000)	-	6 859 500	

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Bons de souscription

Au cours de 2019, 11 838 611 bons de souscription ont été attribués (25 651 771 en 2018). La juste valeur des bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes et s'est établie à 592 964 \$ (145 579 \$ en 2018) et a été estimée selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,37 \$	0,02 \$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,59 %	0,23 %
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	53 %	5 %
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	1,84 année	0,2 année
Moyenne pondérée du dividende prévu	0 %	0 %
Moyenne pondérée de la juste valeur des bons de souscription attribués	0,05 \$	0,01 \$

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	35 736 036	0,36	28 640 504	0,90
Attribués	11 838 611	0,47	25 651 771	0,44
Exercés	(705 882)	0,43	-	-
Expirés	(8 534 764)	0,89	(18 556 239)	0,74
Solde à la fin de l'exercice	<u>38 334 001</u>	<u>0,50</u>	<u>35 736 036</u>	<u>0,36</u>

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription attribués :

Prix d'exercice \$	Date d'expiration	Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2018	Attribués	Expirés	Exercés	Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2019	Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle au 31 décembre 2019
1,25	Juillet 2019	2 815 500	-	(2 815 500)	-	-	-
1,25	Octobre 2019	1 027 500	-	(1 027 500)	-	-	-
1,25	Septembre 2019	2 400 000	-	(2 400 000)	-	-	-
1,25	Octobre 2019	880 000	-	(880 000)	-	-	-
1,25	Août 2020	1 441 250	-	-	-	1 441 250	0,6 année
0,85	Décembre 2020	1 520 015	-	-	-	1 520 015	1 année
0,85	Mars 2021	1 116 667	-	-	-	1 116 667	1,2 année
0,43	Juin 2020	22 417 458	-	-	-	22 417 458	0,5 année
0,43	Décembre 2019	2 117 646	-	(1 411 764)	(705 882)	-	-
0,75	Août 2021	-	628 228	-	-	628 228	1,6 année
0,55	Septembre 2021	-	7 453 800	-	-	7 453 800	1,8 année
0,27	Juin 2021	-	3 756 583	-	-	3 756 583	1,5 année
		<u>35 736 036</u>	<u>11 838 611</u>	<u>(8 534 764)</u>	<u>(705 882)</u>	<u>38 334 001</u>	

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Options attribuées aux courtiers

En 2019, 55 740 options aux courtiers ont été attribuées. De ce montant, 22 500 a été attribué à Windermere, une partie liée, en lien avec le placement privé. La Société n'a pas été en mesure de déterminer de manière fiable la juste valeur des services reçus de Windermere et a donc utilisé la juste valeur des options attribuées aux courtiers, telle que calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. La juste valeur des options attribuées aux courtiers s'est élevée à 3 301 \$ et a été estimée avec les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,50 \$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,46 %
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	48,5 %
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	2 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0 %
	2019
Moyenne pondérée de la juste valeur des options aux courtiers attribuées	0,06 \$

Les mouvements dans les options attribuées aux courtiers de la Société se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	428 600	0,81	428 600	0,81
Attribuées	55 740	0,75	-	-
Expirées	(131 200)	0,91	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>353 140</u>	<u>0,81</u>	<u>428 600</u>	<u>0,81</u>

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options attribuées aux courtiers :

Prix d'exercice \$	Date d'expiration	Options aux courtiers en circulation au 31 décembre 2018	Attribuées	Exercées	Expirées	Options aux courtiers en circulation au 31 décembre 2019
0,92	Septembre 2019	96 000	-	-	(96 000)	-
0,89	Octobre 2019	35 200	-	-	(35 200)	-
0,80	Août 2020	230 600	-	-	-	230 600
0,63	Décembre 2020	66 800	-	-	-	66 800
0,75	Août 2021	-	55 740	-	-	55 740
		<u>428 600</u>	<u>55 740</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>353 140</u>

16. IMPÔTS DIFFÉRÉS

En 2019, la Société a comptabilisé un passif d'impôt différé 3 426 532 \$ au titre des droits miniers du Québec et une charge d'impôt différé correspondante dans les états consolidés des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les principales composantes de la dépense d'impôts différés sont les suivantes :

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Dépense d'impôts différés liée à la création et à la résorption des différences temporelles	95 439	87 636
Total de la dépense d'impôts différés	95 439	87 636

La charge d'impôts sur le revenu de la Société se compose de ce qui suit :

	2019	2018
	\$	\$
Perte avant impôts	(2 060 318)	(1 842 450)
Impôts au taux de base combiné fédéral et provincial de 26,6 % (26.7 % en 2018)	(548 045)	(491 934)
Dépenses non déductibles	54 207	27 486
Avantages fiscaux non constatés	502 368	465 311
Impôt lié aux droits miniers	95 439	87 636
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	6 844	14 975
Autre	(15 375)	(15 838)
Charge d'impôt	95 439	87 636
Charge d'impôts		
Exigibles	-	-
Différés	95 439	87 636

Les actifs et les passifs d'impôts différés au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

	2018	Perte	2019
	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital reportées	7 711 535	1 296 302	9 007 837
Actifs de prospection et d'évaluation	6 239 764	158 933	6 398 697
	13 951 299	1 455 235	15 406 534
Passifs d'impôts différés			
Immobilisations corporelles	(13 951 299)	(1 455 235)	(15 406 534)
Droits miniers	(2 921 103)	(95 438)	(3 016 541)
Impôt sur l'immeuble de placement – Pourvoirie	(87 125)	(21 473)	(108 598)
	(16 959 527)	(1 572 146)	(18 531 763)
Total des passifs d'impôts différés	(3 008 228)	(116 911)	(3 125 139)

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs y compris la rentabilité future de l'exploitation. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de récupérer l'actif. Par conséquent certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés; leur montant s'élève à 8 391 808 \$.

Aux 31 décembre, la Société avait des actifs d'impôts différés non comptabilisés qui se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	6 949 445	6 325 543
Crédits d'impôt non remboursables	465 169	465 169
Économie d'impôt liée aux droits miniers	907 987	882 558
Frais d'émission	57 087	58 100
Autres actifs	12 119	131 822
	8 391 808	7 863 192

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2019, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital à des fins fiscales d'environ 62 913 994 \$ (55 667 943 \$ en 2018) qui peuvent servir à réduire le revenu imposable dans les exercices à venir.

Ces pertes viendront à échéance comme suit :

	Fédéral \$	Provincial \$
2026	357 018	140 186
2027	554 979	206 152
2028	829 462	-
2029	623 080	264 454
2030	623 519	568 161
2031	1 259 966	-
2032	4 279 969	1 736 553
2033	14 892 530	14 782 740
2034	9 835 644	9 712 235
2035	6 272 264	6 073 884
2036	5 247 865	5 156 537
2037	5 373 162	5 291 802
2038	5 520 671	5 520 672
2039	7 243 865	7 243 865
	<u>62 913 994</u>	<u>56 697 241</u>

* L'impôt différé sur les pertes autres qu'en capital a été partiellement constaté.

La Société a également accumulé des pertes en capital au Québec à des fins fiscales d'environ 217 490 \$ (217 490 \$ en 2018) et ces pertes peuvent être reportées indéfiniment.

La Société est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et les impôts miniers provinciaux. Les lois fiscales sont complexes et peuvent être sujettes à des interprétations différentes. La Société a préparé sa provision pour impôts sur la base de l'interprétation des lois fiscales qui selon elle, représente le résultat probable. La Société peut être tenue de modifier sa provision pour impôts si les autorités fiscales ne sont finalement pas en accord avec l'interprétation de la Société.

17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2019 \$	2018 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	48 266	357 599
Taxes de vente à recevoir	(10 723)	45 281
Créditeurs et charges à payer	(298 542)	270 645
	<u>(260 999)</u>	<u>673 525</u>

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie non présentés ailleurs dans les états financiers :

	2019 \$	2018 \$
Ajouts aux actifs de prospections et d'évaluation non encore payés	-	118 905
Ajouts aux immobilisations pas encore payés	239 161	965 762
Coûts de transaction pas encore payés	23 771	26 068

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société :

	2019	2018
	\$	\$
Rémunération des principaux dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	88 444	42 585
Honoraires de gestion	263 755	190 000
	<u>352 199</u>	<u>232 585</u>
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	486 949	376 102
	<u>838,430</u>	<u>608 687</u>
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer	<u>39 332</u>	<u>8 333</u>

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef de l'exploitation, du président exécutif du conseil d'administration et du vice-président exploration et relations avec les Premières nations.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits aux actifs de prospection et d'évaluation et aux immobilisations corporelles s'élèvent à 226 153 \$ (227 196 \$ en 2018 aux actifs de prospection et d'évaluation).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 475 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 31 décembre 2019, la Société aurait dû verser une somme totale de 475 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 31 décembre 2019, les indemnités de départ se seraient élevées à 800 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 31 décembre 2019, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 050 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

Suite à la nomination de Brian Ostroff à titre d'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée, car elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans la présente note.

19. ENGAGEMENTS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 90 161 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.

20. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à des événements qui pourraient donner lieu à des passifs éventuels. À la date de publication des états financiers consolidés, la Société n'était pas au courant d'événements importants qui pourraient avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Classement

Les instruments financiers de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres actifs courants, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt et les lignes de crédit.

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Le classement des instruments financiers se résume comme suit :

	Valeur comptable	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	355,704	2 076 731
Comptes à recevoir et autres actifs	96,881	145 149
	452,585	2 221 880
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 317 231	2 461 280
Obligations locatives	266 668	
Dette	5 251 704	5 324 950
Ligne de crédit	26 526 083	22 271 587
	33 361 686	30 057 817

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit : le niveau 1 inclut les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut les données autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables. Il n'y avait pas de transfert de niveau de hiérarchie au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et de 2018.

Risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux actions et le risque de change qui nécessite l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs et autres actifs courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes de banques canadiennes à charte ou investis de manière diversifiée dans des titres ayant une cote d'évaluation d'investissement (AA-) dont le risque de perte est de l'avis de la direction minime. Les débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement les intérêts à recevoir de banques à charte canadiennes et les crédits d'impôt miniers à recevoir du gouvernement du Québec. La direction estime que la concentration du risque de crédit par rapport aux instruments financiers inclus dans les montants à recevoir est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'ait pas de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières à leur échéance. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés si l'accès de la Société sur le marché des capitaux est entravé que ce soit à la suite d'un ralentissement de la conjoncture du marché boursier en général ou pour des questions spécifiques à la Société. La Société génère des flux de trésorerie principalement de ses activités de financement. Au 31 décembre 2018, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie 355 704 \$ (2 076 731 \$ au 31 décembre 2018) pour régler les passifs courants de 27 794 480\$ (7 786 230 \$ au 31 décembre 2018). La Société évalue régulièrement sa position de trésorerie pour assurer la conservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité (Se référer à la note 1 pour l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation). Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 31 décembre 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	0 à 12 mois	12 à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1 317 231	1 317 231	1 317 231	-	-
Obligations locatives	266 668	341 435	109 834	155 906	75 695
Dette	5 251 704	6 771 666	329 773	6 441 893	-
Ligne de crédit	26 526 083	28 942 258	28 942 258	-	-

ARIANNE PHOSPHATE INC.
NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018
(en dollars canadiens)

Risque de taux d'intérêt

Selon la troisième ligne de crédit non renouvelable amendée le 20 octobre 2015, le taux d'intérêt a été modifié de variable à taux fixe. La politique de la Société en ce qui concerne ses soldes de trésorerie consiste à investir l'excédent de trésoreries dans des instruments financiers détenus auprès d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2019, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux d'intérêt fixe et sans intérêt
Créditeurs et charges à payer	Sans intérêt
Ligne de crédit	Taux d'intérêt fixe
Dette	Taux d'intérêt fixe

Risque de change

Au 31 décembre 2019, la Société disposait d'un compte bancaire en dollars américains pour un montant de 296 \$ (1 324 \$ en 2018). La Société estime qu'une variation de $\pm 10\%$ des taux de change à cette date aurait entraîné une variation de 29 \$ en 2019 (132 \$ en 2018) de la perte nette. Au 31 décembre 2019, la Société avait également 192 379 dollars américains et 50 000 livre sterling dans ses comptes à payer.

Risque de juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers courants sont évalués à leur valeur comptable, qui constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Cela inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et autres actifs, ainsi que les créditeurs et charges à payer. Les emprunts et la facilité de fonds de roulement ont été comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur se rapproche de sa valeur comptable. La ligne de crédit a été comptabilisée au coût amorti et sa juste valeur est de 26 934 543 \$.

22. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société se composait de capitaux propres de 27 732 605 \$ (26 721 102 \$ en 2018). L'objectif de gestion du capital de la Société est d'avoir suffisamment de capital pour être en mesure de répondre aux besoins de son plan de mise en valeur de projets miniers et d'assurer la croissance de ses activités. La Société vise également à avoir suffisamment de liquidités pour financer les dépenses de prospection et d'évaluation, les activités d'investissement et les besoins en fonds de roulement. La variation des éléments du fonds de roulement est expliquée dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Il n'y avait pas d'importants changements dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 13 février 2020, la Société a conclu une première tranche de financement par voie de placement privé pour un produit brut de 425 025\$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 1 700 100 unités au prix de 0,25 \$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,40 \$ l'action, jusqu'au 13 février 2023.